

Collecte des encombrants en Haute-Côte-Nord

Les Escoumins, le 1^{er} octobre 2018. – Les citoyens de La Haute-Côte-Nord pourront se départir des objets volumineux lors de la collecte des encombrants qui aura lieu selon l'horaire suivant :

MUNICIPALITÉS	DATE DE LA COLLECTE <i>(avant 6 h le matin et au plus tôt 48 heures avant la collecte)</i>
SECTEUR OUEST : <i>Tadoussac, Sacré-Cœur, Les Bergeronnes, Les Escoumins et Essipit</i>	Le 15 octobre 2018
SECTEUR EST : <i>Longue-Rive, Portneuf-sur-Mer, Forestville et Colombier</i>	Le 22 octobre 2018



**ÉGALEMENT
ACCESSIBLE AUX
COMMERCES**

ATTENTION! Les matières doivent être empilées et attachées en paquets pour éviter leur éparpillement et faciliter leur chargement. Elles doivent être déposées avant 6 h le matin et au plus tôt 48 heures avant la collecte!

La collecte des encombrants s'adresse aux usagers du secteur résidentiel et commercial et pour une limite de 4 m³ seulement. Par ailleurs, aucunes ordures ménagères ne doivent être déposées à la rue pendant celle-ci.

Les « encombrants » sont des matières résiduelles d'origine domestique qui ne peuvent être déposées dans le bac vert en raison de leur grosseur, notamment les meubles, électroménagers, réservoirs d'eau chaude, matelas, portes et fenêtres, accessoires de jardin, douches, lavabos, cuvettes, tapis et couvre-planchers (roulés), filtres et pompes de piscine, toiles de plastique (roulées), etc.

Il est à noter que les débris de construction, rénovation et démolition, ainsi que les matériaux d'excavation en vrac (brique, asphalte, etc.) **ne seront pas ramassés** lors de cette collecte. Ces matières doivent plutôt être déposées aux écocentres de Portneuf-sur-Mer, de Sacré-Cœur et des Bergeronnes.

Quant aux résidus dangereux (contenants de peinture et d'huile, pesticides, piles, etc.) et produits électroniques (téléviseurs, ordinateurs, etc.), ils **doivent être apportés aux écocentres ou aux dépôts accessibles dans chacune des municipalités**.

Pour les modalités concernant la collecte des résidus verts, contactez votre municipalité.

– 30 –

Source : Marylise Bouchard, agente de soutien aux communications et à l'administration
Service de la gestion des matières résiduelles
Courriel : infogmr@mrchcn.qc.ca